



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Autres organismes nuisibles

Evolutions réglementaires

Evolution de la réglementation EU

Révision du Big Act – Règlement d'exécution (UE) 2019/2072

Principales modifications des listes d'organisme de quarantaine (OQ) et d'Organismes Réglementés Non de Quarantaine (ORNQ) - non exhaustif

Annexe	Organismes	Modifications
Annexe II OQ Partie A	Insectes et acariens	Suppression de <i>Ripersiella hibisci</i> [RHIOHI] car incidence non significative (économique / sociale et ou environnemental) sur les végétaux hôtes observée par les États membres dans les foyers apparus sur le territoire de l'UE (exemple région PL en 2021).
		Mise à jour des <i>Cicadomorpha</i> connus comme vecteurs de <i>Xylella fastidiosa</i> (Wells et al.) et des <i>Tephritidae</i> . Ajout de <i>Phyllocoptes fructiphilus</i> (Germar) [PHYCFR].
	Champignons	Suppression de <i>Melampsora medusae</i> f. sp. <i>tremuloidis</i> [MELMMT] car incidence non significative (économique / sociale et ou environnementale) sur les <i>Populus</i> sp.
	Virus, viroïdes et phytoplasmes	Passage d'OQ à ORNQ pour Tobacco ringspot virus [TRSV00] Tomato ringspot virus [TORSV0] car présents sur plusieurs plantes ornementales sur le territoire de l'Union, avec une incidence limitée observée dans les foyers concernés.
		Ajout de Rose rosette virus [RRV000] - vecteur <i>Phyllocoptes fructiphilus</i> (Germar) .
		Suppression de <i>Sweet potato chlorotic stunt virus</i> [SPCSV0] et <i>Sweet potato mild mottle virus</i> [SPMMV0] car incidence non significative.

Evolution de la réglementation EU

Révision du Big Act – Règlement d'exécution (UE) 2019/2072

Annexe	Organismes	Modifications
Annexe IV ORNQ Partie F semences de légumes	Virus, viroïdes et phytoplasmes	Ajout du Tomato brown rugose fruit virus [ToBRFV] sur <i>Solanum lycopersicum</i> L. et ses hybrides et <i>Capsicum annuum</i> L., à l'exception des semences appartenant à une variété connue pour être résistante au ToBRFV.
Annexe IV ORNQ Partie H - Semences de plantes oléagineuses et à fibres	Virus, viroïdes et phytoplasmes	Passage d'OQ à ORNQ pour Tobacco ringspot virus [TRSV00] sur <i>Glycine max</i> L. Merr.
Annexe IV ORNQ Partie I - Matériels de multiplication de légumes et les plants de légumes, à l'exclusion des semences	Virus, viroïdes et phytoplasmes	Ajout du Tomato brown rugose fruit virus [ToBRFV] sur <i>Solanum lycopersicum</i> L. et ses hybrides, et <i>Capsicum annuum</i> L. à l'exception des semences appartenant à une variété connue pour être résistante au ToBRFV.

Evolution de la réglementation EU

Révision du Big Act – Règlement d'exécution (UE) 2019/2072

Annexe	Organismes	Modifications
Annexe IV ORNQ Partie J - Matériels de multiplication de fruits et plantes fruitières destinées à la production de fruits	Champignons et oomycètes	Ajout de <i>Pucciniastrum minimum</i> [THEKMI] sur <i>Vaccinium</i> L., à l'exclusion du pollen et des semences (seuil à 0%)
	Virus, viroïdes et phytoplasmes	Passage d'OQ à ORNQ <ul style="list-style-type: none"> • Tobacco ringspot virus [TRSV00] sur <i>Vaccinium</i> L. à l'exclusion du pollen et des semences • Tomato ringspot virus [TORSV0] sur <i>Malus</i> Mill. <i>Prunus</i> L. et <i>Vaccinium</i> L. à l'exclusion du pollen et des semences • Tomato ringspot virus [TORSV0] sur <i>Rubus</i> L. à l'exclusion du pollen
		Suppression de l'agent de la mosaïque du figuier [FGM000] car sa présence de cet organisme nuisible sur les végétaux de <i>Ficus carica</i> L. n'a pas d'incidence économique significative (nombreux foyers en PL entre 2022 et 2024)

Evolution de la réglementation UE

Règlement d'exécution (UE) 2024/2507 du 26 septembre 2024 modifiant et rectifiant :

- le règlement d'exécution (UE) 2020/1201 du 14 août 2020 relatif à des mesures visant à prévenir l'introduction et la dissémination dans l'Union de *Xylella fastidiosa* (Wells et al.) ;
 - des prélèvements et analyses doivent être réalisés sous forme d'autocontrôles.
- le règlement d'exécution (UE) 2020/1770 du 26 novembre 2020 :
 - les exemptions à l'indication du code de traçabilité sur le Passeport Phytosanitaire ne s'appliquent plus.

5 nouvelles espèces concernées (en rouge) :

Coffea L. ***Lavandula angustifolia* Mill.**, *Lavandula dentata* L., ***Lavandula x intermedia* Emeric ex Loisel.**, ***Lavandula latifolia* Medik.**, ***Lavandula stoechas* L.**, *Nerium oleander* L., *Olea europaea* L., *Polygala myrtifolia* L., *Prunus dulcis* (Mill.) D.A.Webb et ***Salvia rosmarinus* Spenn.**

Application au 01 juillet 2025

Evolution de la réglementation en France Perspectives 2025

- **Mise à jour de l'arrêté ministériel de lutte contre le Charançon rouge du palmier**
 - Arrêté du 25 juin 2019 remplaçant l'arrêté du 21 juillet 2010 relatif à la lutte contre *Rhynchophorus ferrugineus* (Olivier) ;
- Retrait de *Dryocosmus kuriphilus* (Cynips du châtaignier) du 6° de l'article L.251-3 du CRPM :
 - Suite à l'abrogation de l'arrêté modifié du 22 novembre 2010 relatif à la lutte contre le cynips du châtaigner.

Des questions ? Des remarques ?

